BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 34 770 214,80 euros
Siège social : 18 quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2009

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
13 JAN. 2010
DEPOT N° 1153

DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Vincent Taupin informe le Conseil qu'ayant accepté le mandat de Directeur Général du Crédit du Nord à compter du 1er janvier 2010, il remettra, le 31 décembre 2009, sa démission de son mandat de Président-Directeur Général de Boursorama.

Monsieur Vincent Taupin précise qu'il donnera sa démission de son mandat d'administrateur à l'issue du Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Le Conseil prend acte de cette décision.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président indique au Conseil qu'avant de passer à la nomination d'un nouveau Président, le Conseil doit, conformément aux dispositions légales et à l'article 15 des statuts, opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévu par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président invite le Conseil à passer à la nomination du futur Président-Directeur Général.

Il propose au Conseil de désigner Monsieur Hugues Le Bret pour le remplacer comme Président-Directeur Général.

Après délibération, le Conseil élit, à l'unanimité moins une voix, Monsieur Hugues Le Bret s'abstenant, Monsieur Hugues Le Bret comme Président-Directeur Général de Boursorama, à compter du 1er janvier 2010 pour la durée la durée de son mandat d'administrateur.

De part ses mandats de Président-Directeur Général, Monsieur Hugues Le Bret sera appelé à exercer les fonctions de dirigeant responsable de Boursorama au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier.

Monsieur Hugues Le Bret remercie les membres du Conseil de leur confiance. Il déclare accepter ces fonctions et confirme n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction.

Conformément à la loi et aux statuts, le futur Président-Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme par
Le Président Directeur Général
M. Hugues Le Bret